Image not found or type unknown

Réglement de divorce et versement de part sur bien commun

Par **dengo74**, le **23/09/2010** à **13:36**

Bonjour,
nous allons avoir rendez-vous chez un notaire en vue de la liquidation des biens communs.Ma future ex-femme rachète la maison, et nous devons officialiser cela devant notaire puis aprés continuer la procéduer de divorce. La partie adverse demande le versement de ma part qu'au pronocé du divorce.
Ma part a déjà été fortement amoindrie dans le but de trouver une sortie rapide de cette situation. Qu'elles sont mes garantie que les procédures de divorce se feront dans un délai raisonnables, afin que je puisse récupérer mon capital rapidement?
Quand est-il du crédit qui court jusqu'au pronocé du divorce, est il qu'à sa charge ?
Puis-je garder une hypothèque sur la maison?
Merci,
Denis Goschler

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés